

“ avait toujours été sa protectrice (Catherine de Médicis), qu’il apprit que le duc de Mercœur, alors gouverneur de Bretagne et déjà en pleine révolte contre le roi, s’était rendu maître de Rouen¹ et qu’il se dirigeait sur Fougères.² Le marquis courut en poste à la défense du siège de son gouvernement, mais un jour qu’il traversait la ville de Sablé,³ il fut aperçu et reconnu par les soldats de Mercœur qui, s’en étant saisi, le livrèrent à leur chef.”

Ainsi, suivant M. le docteur Dionne, CE N’EST QU’APRÈS AVOIR APPRIS LA REDDITION DE RENNES, et alors qu’IL COURAIT EN POSTE À LA DÉFENSE DU SIÈGE DE SON GOUVERNEMENT, que le marquis de La Roche fut arrêté. Or, comme la capitale de la Bretagne ouvrit ses portes au duc de Mercœur le 15 mars 1589, et que Fougères se rendit le 28 du même mois, l’arrestation du marquis dut avoir lieu dans la seconde quinzaine du mois de mars 1589.

Le marquis de La Roche aurait donc été incarcéré, vers la fin du mois de mars 1589, dans le château de Nantes, où il fut retenu prisonnier pendant un laps de temps sur lequel les historiens ne s’accordent pas.⁴ Comme il est parfaitement avéré qu’il était en liberté dans l’automne de 1596,⁵ ayant été probablement relâché pendant la trêve qui fut signée vers le milieu d’octobre de cette année, entre le roi Henri IV et le duc de Mercœur,⁶ son emprisonnement aurait alors duré environ sept ans.

D’après les historiens contemporains, ce serait à la suite d’une entrevue qu’il eut avec le roi Henri IV, à Rouen, que le rapatriement des malheureux abandonnés sur l’île de Sable fut décidé.

Une seule circonstance, à ma connaissance, aurait permis au marquis de La Roche de rencontrer le roi dans la capitale de la Normandie : c’est à l’occasion de l’assemblée des Notables qui s’y réunirent le 4 novembre 1596, et à laquelle sa haute position sociale

¹ M. le docteur Dionne a évidemment voulu dire Rennes.

² Fougères se rendit le 28 mars 1589. Voici la très singulière réflexion que M. le docteur Dionne fait au sujet de la date de la prise de cette ville : “ M. De Cazes dit que Mercœur prit Fougères le 28 mars 1589, tandis que nous lisons dans *l’Art de vérifier les dates*, vol. 2, p. 903, que ce fut le 28 mars 1588. Où est l’erreur ? ” M. le docteur Dionne avait très certainement oublié, quand il a lancé ce victorieux argument, que le duc de Mercœur n’ayant pris fait et cause pour la Ligue qu’en printemps de 1589 n’aurait en aucune raison d’assiéger Fougères le 28 mars 1588.

³ La petite ville de Sablé, qui faisait autrefois partie de l’ancienne province du Maine, est de quarante à cinquante bonnes lieues de Nantes, la plus rapprochée des villes fortes de Bretagne occupées par les ligueurs. On peut supposer que le marquis de La Roche y fut arrêté par les troupes du duc de Mayenne qui occupaient alors la contrée et qu’il fut livré ensuite au duc de Mercœur, son allié, car, comme le dit fort à propos M. le docteur Dionne, “ le duc de Mercœur était alors plus occupé à se fortifier dans Nantes qu’à porter la guerre en dehors de son gouvernement. ” (*Courrier du Canada* du 3 novembre 1890.)

⁴ *Moins d’un an*, d’après Henry Harrisse — *Notes sur la Nouvelle-France*, p. 14.

Un an, d’après le P. de Charlevoix — *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 1, p. 109.

Cinq ans, d’après Bergeron — *Traité de la Navigation*, p. 124

Huit ans, d’après le docteur Dionne — *Courrier du Canada* du 17 septembre 1890.

Neuf ans, d’après M. de La Roche — Héron.

Toutes ces citations, sauf celles se rapportant à sa propre appréciation, sont faites par M. le docteur Dionne dans le *Courrier du Canada* du 20 septembre 1890.

⁵ M. Dionne dit à ce sujet : “ Le premier signe de vie qu’il donna après son emprisonnement date du 12 novembre 1596. ” (*Courrier du Canada* du 6 novembre 1890.)

⁶ “ Après quelques pourparlers entre Henri IV et le duc de Mercœur — dit M. le docteur Dionne — le roi accepta certaines conditions qui lui parurent raisonnables, et une trêve fut signée le 18 du même mois (octobre 1596). Ce fut probablement après cet armistice, qui devait durer jusqu’au 15 janvier suivant, que le duc de Mercœur ouvrit les portes du château de Nantes au marquis de La Roche qui dut payer 4,000 écus pour sa rançon. ” (*Courrier du Canada* du 18 septembre 1890.)